

Quels sont les différents types d'hospitalisation ?

Les modalités de soins sont diverses car adaptées aux différents besoins des patients.

Avec le consentement de la personne

La majorité des hospitalisations de vos proches sont consenties et dites en « soins libres ».

En hospitalisation libre, les conditions d'hospitalisation et de sortie sont identiques à celles de toute autre hospitalisation.

L'hospitalisation complète

Vous êtes pris en charge 24h sur 24 dans les unités de soins de l'établissement.

L'hospitalisation à temps partiel

- **En hôpital de jour (HDJ).** Vous vous recevez des soins individualisés entre 9h et 17h du lundi au vendredi.
- **En hôpital de nuit.** Le patient est hospitalisé entre 19h et 8h
- **En maison thérapeutique.** C'est une unité de soins avec hébergement. L'objectif de cette structure est de proposer un hébergement contractualisé avec un soutien soignant pour permettre une réinsertion dans la cité.

Sans le consentement de la personne

Il existe également quatre modes d'hospitalisations dites « sans consentement ».

- **L'admission en soins psychiatriques à la demande d'un tiers (SDT)** lorsque les troubles mentaux rendent impossible le consentement de la personne et que son état mental impose des soins immédiats assortis d'une surveillance médicale constante justifiant d'une hospitalisation complète. (voir le livret SDT).
- **L'admission en soins psychiatriques à la demande d'un tiers en urgence (SDTU),** en cas d'urgence lorsqu'il existe un risque grave d'atteinte à l'intégrité du patient.
- **L'admission en soins psychiatriques pour péril imminent (SPI)** lorsqu'il s'avère impossible d'obtenir une demande d'hospitalisation et qu'il existe un péril imminent pour la santé de la personne au moment de l'admission.

- **L'admission en soins psychiatriques sur décision du Représentant de l'Etat (SDRE)**
lorsque les troubles mentaux du patient nécessitent des soins et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte, de façon grave, à l'ordre public.

[En savoir plus sur le consentement et l'admission en soins psychiatriques](#)